



Fédération des sociétés de tir du Bas-Valais

REGLEMENT DE LA FINALE DE LA FEDERATION DES SOCIETES DE TIR DU BAS-VALAIS

1. Droit de participation et but

Cette finale est ouverte à toutes les sections 300 m. et 50/25 m. membres de la Fédération de Sociétés de Tir du Bas-Valais nommée ci-après FST BVS. Chaque section a droit à un nombre limité de participants.

Le but de la finale est de contribuer au développement du tir sportif et de renforcer l'amitié entre les tireurs.

2. Organisation générale

Un membre du comité de la FST BVS est chargé de l'organisation et de l'exécution de cette finale.

Inscriptions

Le responsable transmet aux sections le formulaire des inscriptions individuelles. Elles mentionneront : le No de licence, le nom, l'année de naissance et la catégorie (A,D,E, JT, P25, P50) dans laquelle le tireur participe à cette finale.

Délai

Au plus tard 30 jours avant la finale, les sections retourneront le formulaire, dûment complété, au responsable de la finale.

Finance de participation

La finance de participation individuelle se monte à CHF 20.—. Elle est encaissée le jour de la finale.

Pour les tireur inscrits mais absents, la finance de participation sera encaissée auprès des sections.

La somme de CHF 15.— servira à couvrir les frais d'organisation (prix, fournitures diverses) et CHF 5.— sera versée à la société organisatrice pour la location des installations.

3. Finale

Toutes les sections de la FST BVS recevront une invitation à participer à la finale.

Participants

L'invitation mentionnera les catégories et le nombre de tireurs que pourra envoyer chaque section en finale.

Le nombre maximum par catégorie est de 5 tireurs A, 5 tireurs D, 5 tireurs E, 5 tireurs JT/JJ, Voir le règlement annexe pour le P50 et P25.

La sélection des participants est du ressort des sections.

Place de tir

Le comité, d'entente avec les responsables du stand, définit la date et la place réservée pour la finale.

Des changements peuvent toutefois intervenir.

L'invitation mentionnera : la date, la place de tir et les heures de la finale.

Règlement de la finale

Pour les passes, sont pris en compte les règlements d'exécution stipulés aux points 4 et 5 pour le 300 m.

Voir règlement annexe pour le P50 et P25.

Licences

Est également pris en compte le règlement des licences. Chaque participant devra être titulaire d'une licence valable dans l'une des sections de la FST BVS.

Les juniors et les jeunes tireurs sont dispensés de licences.

Catégories et classes

Les catégories A / D / E / P25 / P50 comprennent les classes J, E, V, SV. Il n'y a pas de classement séparé pour les classes d'âge.

La catégorie JT comprend les classes JT et JJ au Fass90.

Voir règlement annexe pour P50 et P25.

Sections et Licences

Afin de permettre et de maintenir la participation du plus grand nombre de sections à cette finale, les tireurs actifs A, regroupés au sein d'une section, peuvent participer pour leur société d'origine, pour autant qu'ils puissent justifier d'une licence active B au sein de cette section.

D'autre part, un membre actif B doit être titulaire d'une licence A au sein d'une société de la FST Bs-Vs pour participer à la finale.

Un tireur ne peut participer qu'à la distance pour laquelle il possède une licence.

Armes, Munitions, Equipement

Les armes et munitions seront conformes au règlement de la FST. Les équipements seront également conformes au règlement en vigueur.

Sanctions

Le comité se réserve le droit de contrôler les licences, les armes, les munitions, l'équipement et de prendre les dispositions nécessaires en cas de non-respect des règlements.

Une amende de CHF 50.— sera perçue pour toute infraction aux normes de sécurité.

Distinctions

Les diplômes récompenseront les trois premiers des catégories A / D / E / P50 / P25.

Des médailles olympiques - Or - Argent - Bronze - récompenseront les trois premiers de la cat. JT.

Prix

Des prix en nature seront remis aux 6 premiers de la catégories A / D / E / P50 / P25 / JT pour autant qu'il y ai plus de 6 participants dans la catégorie, sinon prix au 3 premiers.

4. Fusil

1er et 2ème tour éliminatoire

Chaque tireur exécute 2 passes selon le programme ci-dessous.

Il reçoit un rangeur de 25 minutes pour la catégorie A et 15 minutes pour les cat. D/E/JT-~~JT~~, par tour, coups d'essais compris.

Les coups tirés hors temps imparti comptent pour zéro.

Cat. A	5 coups d'essai + 20 coups à 10 points
Cat. D	5 coups d'essai + 15 coups à 10 points (10 cpc + 5 coups en série)
Cat. E	5 coups d'essai + 15 coups à 10 points (10 cpc + 5 coups en série)
Cat. JT- JT	5 coups d'essai + 15 coups à 10 points (10 cpc + 5 coups en série)

Qualifications

Les six meilleurs résultats par catégorie, à l'addition des 2 tours, seront qualifiés pour la finale.

Egalité

En cas d'égalité, l'appui se fait par : Le 1er tour - Le nombre de 10 - L'âge.

Finale à 300 m.

Chaque tireur exécute 1 passe selon le programme ci-dessous.

Il reçoit un rangeur de 25 minutes pour la cat. A et 15 minutes pour les cats. D / E /JT-~~JT~~, coups d'essai compris.

Les coups tirés hors du temps imparti comptent pour zéro.

Cat. A	5 coups d'essai + 20 coups à 10 points
Cat. D	5 coups d'essai + 15 coups à 10 points (10 cpc + 5 coups en série)
Cat. E	5 coups d'essai + 15 coups à 10 points (10 cpc + 5 coups en série)

Cat. JT ~~___/JJ~~ 5 coups d'essai + 15 coups à 10 points (10 cpc + 5 coups en série)

Egalité

En cas d'égalité, l'appui se fait par : Le total des 2 premiers tours - Le 1er tour - Le nombre de 10 - L'âge.

Distinctions

~~Les diplômes récompenseront les trois premiers des catégories A / D / E / P50/P25.~~

~~Des médailles olympiques Or Argent Bronze récompenseront les trois premiers de la cat. JT/JJ.~~

Prix

~~Des prix en nature seront remis aux 6 premiers de la catégories A / D / E / P50/P25~~

~~La catégories JT/JJ recevra aussi des prix en nature pour les 4ème, 5ème et 6ème place.~~

Dispositions finales fusil

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier ~~2018~~2025, approuvé par le comité de la FST BVS ~~le 12 mars 2018~~ et l'assemblée générale du ~~8-14~~ novembre ~~2018-2024~~ (tenue à ~~Champéry~~Monthey).

5. Pistolet 50m

Armes autorisées

Pistolet de calibre 22lr, chargement coup par coup.

Position

Debout sur appui. Appui fourni par l'organisateur ou appui personnel.

Catégorie

Une seule catégorie, pas de séparation entre les catégories d'âge, tout âge autorisé sur appui.

Participants

Chaque société de tir de la fédération dispose d'un quota de 3 tireurs. Ensuite, les places restantes sont distribuées par ordre de réception des inscriptions.

Il y a 24 places maximum disponibles. Minimum 9 tireurs pour l'organisation du tir.

1^{er} ~~et 2ème~~ tour éliminatoire

Chaque tireur exécute ~~2 passes selon le programme ci-dessous. Il reçoit un rangeur de 15 minutes par tour, coup d'essai compris le programme ci-dessous en 45 minutes.~~

Les coups tirés hors du temps imparti comptent pour zéro.

~~5~~ coups d'essai obligatoires-libre + ~~40-30~~ coups à 10 points sur cible PP-50cm

Egalité

En cas d'égalité l'appui se fait par : Le nombre de mouches ~~-Le 1er tour-~~ L'âge.

Finale

Mis en forme : Police :Italique, Soulignement

Mis en forme : Exposant

Mis en forme : Retrait : Gauche : 0 cm, Première ligne : 0.52 cm

Les 6 meilleurs ~~à l'addition des 2 tours~~ au classement du 1^{er} tour, tirent la finale, même programme que les tours de qualifications.

Egalité lors de la finale

En cas d'égalité l'appui se fait par : Le nombre de mouches ~~-Le total des 2 premiers tours-~~ Le 1er tour - L'âge.

Mis en forme : Exposant

6. Pistolet 25m

Armes autorisées

Pistolet PPA / PPC / Pistolet d'ordonnance

Position

Debout bras franc. Tir à 2 mains autorisé pour pistolets d'ordonnance.

Catégorie

Une seule catégorie, pas de séparation entre les catégories d'âge.

Participants

Chaque société de tir de la fédération dispose d'un quota de 3 tireurs. Ensuite, les places restantes sont distribuées par ordre de réception des inscriptions.

Il y a 20 places maximum disponibles. Minimum 9 tireurs pour l'organisation du tir.

Tour éliminatoire

Chaque tireurs exécute 2 passes selon le programme ci-dessous :

Passé précision : Cible précision ~~à 40 points PP 50cm 25m~~, par série de 5 coups en ~~5 minutes (150 secondes ? = programme 25m standard ou 250 secondes ?)~~.

(1 série de 5 coups d'essai obligatoires + 3 séries de 5 coups).

Passé vitesse : Cible ~~ISSF vitesse~~ 25m, 5 à 10 points.

~~Selon règlement ISSF sur le tir de vitesse à 25m.~~

(1 série de 5 coups d'essai obligatoires + 3 séries de 5 coups).

Egalité lors du tour éliminatoire

En cas d'égalité l'appui se fait par : Le nombre de mouches (précision et vitesse) - La passe vitesse - La passe précision - L'âge.

Finale

~~La finale se déroule selon le règlement de la finale ISSF pistolet 25m dame. Les 8 meilleurs tireurs du tour qualificatif disputent une finale. Les 8 finalistes tireront 4 10 séries de 5 coups maximum. Après la 4ème série, l'athlète à la 8ème place sera éliminé, etc. Les éliminations se succéderont jusqu'à la fin de la série fin de la 10ème série qui décidera du vainqueur.~~

Série finale : Cible ~~ISSF Vitesse~~ 25m zonée : le toucher = 10.2

(1 série de 5 coups d'essai obligatoires + ~~3 4~~ séries de 5 coups).

~~Le comptage est du type « Touché-Manqué » avec élimination dès la quatrième série du finaliste ayant obtenu le plus faible résultat.~~

~~Selon règlement ISSF sur le tir de vitesse à 25m.~~

Egalité lors de la finale

En cas d'égalité -: une série shoot off de 5 coups est tirée jusqu'à rupture de l'égalité. Si après deux séries de shoot off les tireurs concernés ne sont toujours pas départagés, les deux sont éliminés et une série complète est retranchée du concours.

En cas de parfaite égalité au classement final, le classement du tour qualificatif prime – puis la passe vitesses – puis l'age:

Dispositions finales pistolet

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025, approuvé par le comité de la FST BVS et l'assemblée générale du 14 novembre 2024 (tenue à Monthey).

~~Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020, approuvé par le comité de la Fédération des Sociétés de Tir du Bas Valais, le 17 octobre 2019 et est approuvé lors de l'assemblée générale le 7 novembre 2019 à Bourg Saint Pierre.~~

Le comité de la Fédération